



Licenciement et rsa complément activité lors des mois de carence.

Par **Sophia**, le **22/10/2010** à **22:39**

Bonjour,

Je vous expose ma situation.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de licenciement pour manque de résultats, notifiant que je suis dispensée d'effectuer le préavis de 2 mois qui m'a été accordé.

Entrée dans l'entreprise en question le 10/04/2007, à temps partiel 20h/semaine, je touche depuis l'année dernière le complément RSA Activité à hauteur de 180 euros environ par mois.

Ma question est la suivante: la fin de mon préavis étant prévue pour le 22 décembre, vais-je toucher le complément RSA en attendant l'indemnisation des ASSEDICS qui devrait arriver aux environs de février?

De décembre à février (ou plus selon les mois de carences exacts) vais-je pouvoir bénéficier du RSA complément d'activité car je n'aurais pas d'allocation à cette période. Ma prochaine déclaration trimestrielle prendra en compte mes trois derniers salaires de septembre, octobre et novembre; je percevrai donc le RSA en décembre, mais y aurai-je droit en janvier et février alors que je serai sans emploi?

Merci de votre attention.

Cordialement,
A. M-D